

## *Situation du logement en Bretagne*

Octobre 2012



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

BRETAGNE

## SOMMAIRE

Préambule	3
Taille et structure du parc	4
Évolution du parc	5
Les dynamiques de marché de l'habitat	7
Les enjeux bretons	17
Glossaire	27



Rennes - quartier de la Courrouze

Directrice de publication : Françoise NOARS

Rédaction : Nadège DARBOUX

Conception-réalisation : DREAL Bretagne/Mission Communication

Crédit photos : DREAL Bretagne



## PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, la région Bretagne connaît une croissance économique et démographique soutenue. Région dynamique et attractive, la Bretagne est confrontée à des tensions sur le foncier et l'habitat. Ces éléments ont des conséquences importantes sur le logement en général, tant sur le rythme de production que sur la répartition socio-spatiale.

D'autres points du diagnostic tendent à montrer que la situation bretonne est particulière : un engouement pour la propriété et un parc locatif social plus faiblement présent qu'en France, des politiques locales de l'habitat dynamiques portées par des acteurs locaux impliqués, une politique sociale forte et un investissement important pour la rénovation urbaine, ...

Dans ce contexte particulier, il nous a paru intéressant de disposer d'une vision factuelle et synthétique du logement breton, en complément de documents de synthèse déjà existants comme les bilans annuels de l'Habitat <sup>(1)</sup> ou le panorama statistique du parc de logements <sup>(2)</sup>. Il s'agit de donner un aperçu le plus complet possible mais synthétique de l'habitat en Bretagne, donnant les premières clés de compréhension de la situation.

Conçu comme un outil pratique, ce document est à disposition de toute personne intéressée de près ou de loin dans ses activités par le logement, politique publique étroitement liée à celles de l'urbanisme, du foncier ou encore de la construction bien sûr, mais aussi en corrélation avec celles des transports, de l'environnement, des risques. En effet, les enjeux du logement sont autant sociaux qu'économiques et participent au développement du territoire.

(1) : Cf. <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-durable-urbanisme-r138.html>

(2) : Cf. [http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=213](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=213)

# 1 TAILLE ET STRUCTURE DU PARC

Source : INSEE – Données 1999/2009

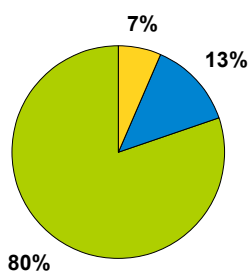


## TAILLE DU PARC

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Bretagne compte 3 221 000 habitants, soit 5,1% de la population française. Sur le territoire régional, 1 746 004 logements ont été dénombrés, soit 5,3% du parc national de logements.

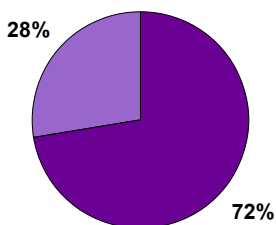
## STRUCTURE DU PARC

Structure du parc breton



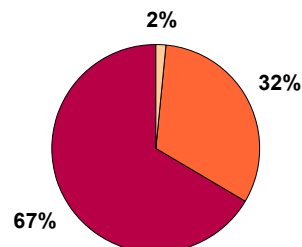
■ Résidences principales ■ Résidences secondaires ■ Logements vacants

Résidences principales par catégorie



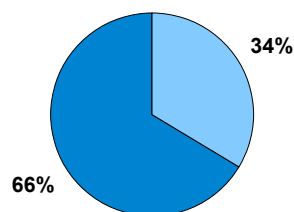
■ Appartements ■ Maisons

Résidences principales par statut d'occupation



■ Propriétaires ■ Locataires ■ Logés gratuitement

Résidences principales par type de parc locatif



■ Locataires privés ■ Locataires HLM

Les résidences principales bretonnes représentent 1 400 500 logements, soit 80% du parc régional.

Dans les résidences principales, l'habitat individuel est prédominant, phénomène plus prononcé en Bretagne qu'au niveau national puisque la maison individuelle y représente trois-quarts des résidences principales pour un quart d'appartements.

Les ménages sont majoritairement propriétaires de leurs logements et cela de manière plus marquée en Bretagne qu'à l'échelle nationale : 57,6% des ménages sont propriétaires en France contre 66,5% en Bretagne. En Europe, ce taux de 57% de propriétaires place la France dans une position intermédiaire face à des pays situés plutôt au sud comme l'Espagne ou le Portugal où

le taux de propriétaires est plus élevé ; contrairement à des pays situés plutôt au Nord comme l'Allemagne le Danemark ou la Suède où le taux de propriétaires est inférieur à 54%. La Bretagne, avec 66,5% de propriétaires, a un taux équivalent au taux moyen européen.

Les locataires sont avant tout logés dans le parc privé (66%) par rapport au parc public (34%).

L'attrait du littoral breton explique la part plus importante qu'au niveau national (13% contre 8,9%) que représentent les résidences secondaires dans le parc régional.

Le parc de logements vacants représente 7% du parc.

# ÉVOLUTION DU PARC

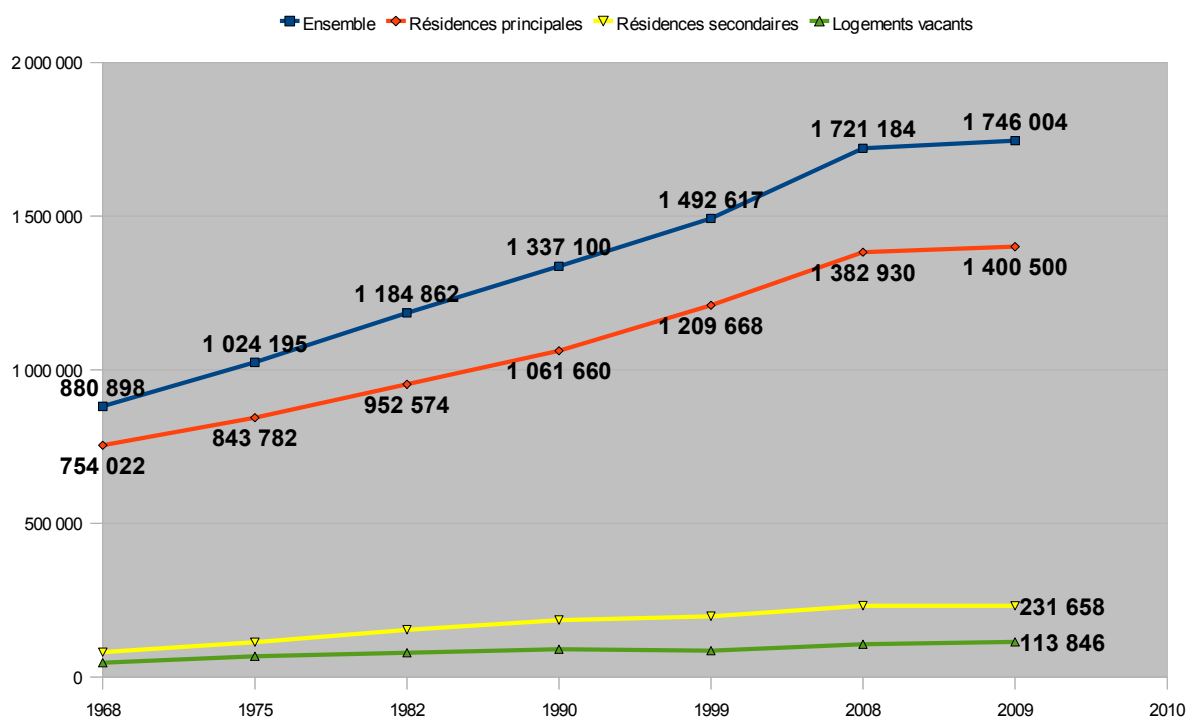
Source : INSEE - Données 1999/2009

Parc - quartier Beausoleil



## LA CROISSANCE DU PARC

Évolution régionale bretonne du parc de logement (source INSEE)



L'évolution du nombre de logements reste soutenu depuis les années soixante-dix. En 40 ans (1968-2008), la croissance du parc breton a été de +95% (+75% au niveau national) alors que dans le même temps, la population n'a augmenté que de +27,6% (26% au niveau national).

Avec une progression de +14,3% sur la période inter-censitaire, la région bretonne enregistre une dynamique de croissance très importante. Sur la même période, l'évolution nationale est de +12,1%.

## LA PROGRESSION DE LA MAISON INDIVIDUELLE

Une des grandes évolutions du XXI<sup>ème</sup> siècle est la progression de la part de l'individuel. Les maisons individuelles ont augmenté de +16,5% entre 1999 et 2009 en Bretagne (+13,4% en France).

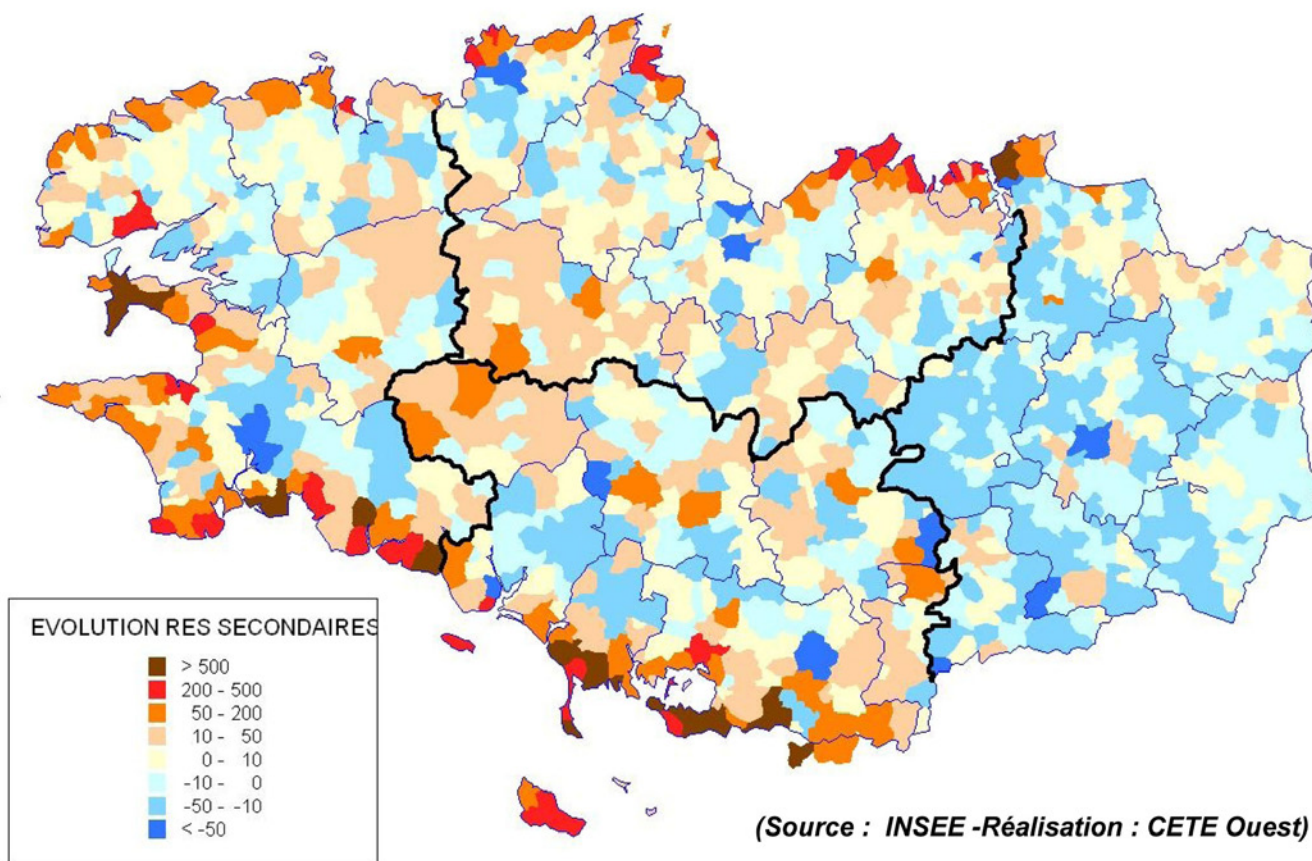
## LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

La montée en puissance de la propriété se poursuit. En 1953, seuls un tiers des ménages français étaient propriétaires ; en 2009, ils sont 57,6%. En Bretagne, ce taux s'élevait à 63,5% en 1999 contre 66,5% en 2009. Cet engouement pour la propriété a notamment été favorisé ces dernières années par des dispositifs d'aides à l'accession, notamment le PTZ <sup>(3)</sup>, récemment modifié en PTZ+ <sup>(3)</sup>.

(3) : PTZ : Prêt à Taux Zéro / PTZ+ : Prêt à Taux Zéro Plus

## ► L'ÉVOLUTION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

### Évolution des résidences secondaires entre 1999 et 2007



En 2009, 231 658 logements ont été recensés en Bretagne en tant que résidences secondaires ou logements occasionnels.

Entre 1999 et 2009, le taux de croissance de ce parc a représenté + 17,3%.

Les résidences secondaires constituent une composante importante de l'immobilier en Bretagne. Certaines communes littorales bretonnes (cantons de Quiberon, Saint-Malo, Dinard, Sarzeau) dépassent 100 résidences secondaires au km<sup>2</sup>.

L'implantation des résidences secondaires est fortement concentrée le long des côtes.

## ► LA BAISSÉ DU NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGES

La forte progression du parc de logements a accompagné la croissance de la population mais aussi le desserrement des ménages. En 1970, un ménage breton comptait 3,2 personnes (3,1 au niveau national) contre 2,26 en 2009 (2,33 au niveau national).



Vézin-le-Coquet - EHPAD Les Champs bleus

### LE MARCHÉ DE L'ACCESSION DU PARC

#### L'offre foncière

Source : Enquête EPTB - Données 2009

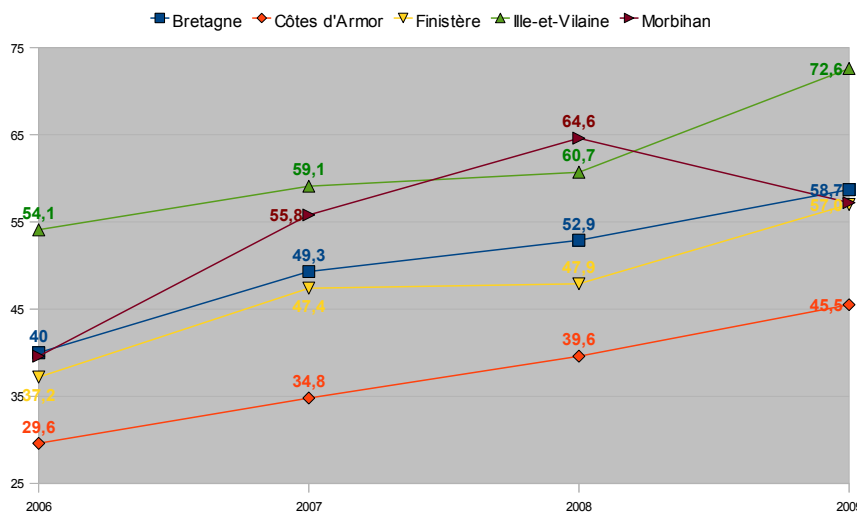
La construction d'une maison individuelle demeure un projet important pour les bretons.

En 2009, 11 680 permis de construire ont été délivrés à cette fin. La Bretagne est au second rang des régions françaises après la région Rhône-Alpes. Néanmoins, face à la crise économique actuelle, un net recul (-24%) est observé par rapport à 2008.

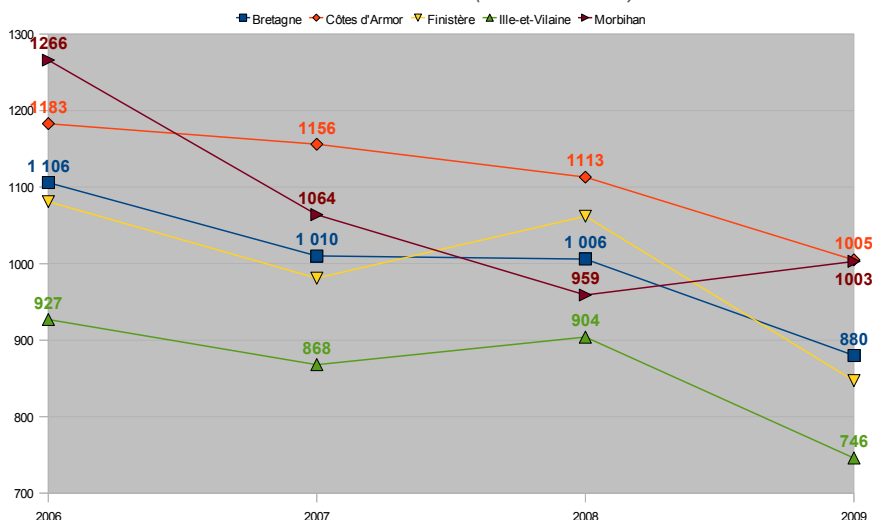
Le prix moyen des terrains en €/m<sup>2</sup> est en forte hausse : 58,7 €/m<sup>2</sup> contre 52,9 €/m<sup>2</sup> un an auparavant et 49,3 €/m<sup>2</sup> il y a deux ans (soit une augmentation de 11% en 2009 contre 7% en 2008). En France entière, l'augmentation n'était que de 4% en 2009 et de 6% en 2008.

En 2009, les terrains achetés en vue de construire une maison individuelle ont vu leur superficie moyenne fortement diminuer : 880 m<sup>2</sup> en 2009 contre 1 006 m<sup>2</sup> en 2008 mais avec une baisse pour tous les départements excepté pour le Morbihan.

Évolution régionale bretonne du prix moyen (en €/m<sup>2</sup>) des terrains à bâtir (source : EPTB)



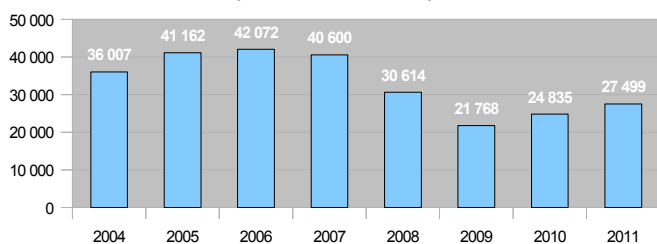
Évolution régionale bretonne sur la surface moyenne (en m<sup>2</sup>) des terrains à bâtir (source : EPTB)



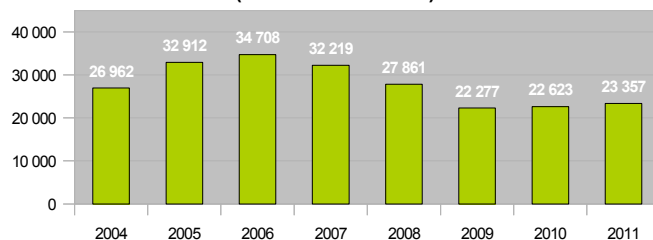
#### L'offre en construction neuve

Source : SIT@DEL - Données 2011

Evolution du nombre de logements ordinaires autorisés en Bretagne (source : SITADEL)



Evolution du nombre de logements ordinaires commencés en Bretagne (source : SITADEL)



Après une année 2010 de nouveau en hausse pour le secteur de l'habitat, 2011 confirme la tendance et montre également une légère reprise dans le secteur des activités économiques. Au cours de l'année, 29 438 logements - dont 27 500 logements ordinaires - ont été autorisés dans la région, soit une hausse de 10 % par rapport à 2010. Les mises en chantier redémarrent aussi : 25 122 sur l'ensemble de l'année, soit + 5,9% par rapport à 2010. France entière, les évolutions affichées apparaissent plus importantes. La Bretagne se situe au 7e rang des régions françaises pour le nombre de logements autorisés et au 8e rang pour les logements commencés, quasiment au même niveau que le Languedoc-Roussillon.

Avec près de 9 900 logements collectifs autorisés, les projets de construction dans ce secteur se portent très bien en 2011 : 26% de plus que l'an dernier qui présentait déjà une belle remontée de l'activité. S'agissant des mises en chantier des logements collectifs sur l'ensemble de la Bretagne, le constat est inverse avec une baisse de 7% en un an.

Plus de 17 600 permis de construire de maisons individuelles ont été accordés au cours de l'année 2011 en

Bretagne, soit une augmentation de 3,8% en un an. Les mises en chantier de maisons individuelles s'élèvent à 15 700 en 2011, soit une progression de 9% par rapport à 2010.

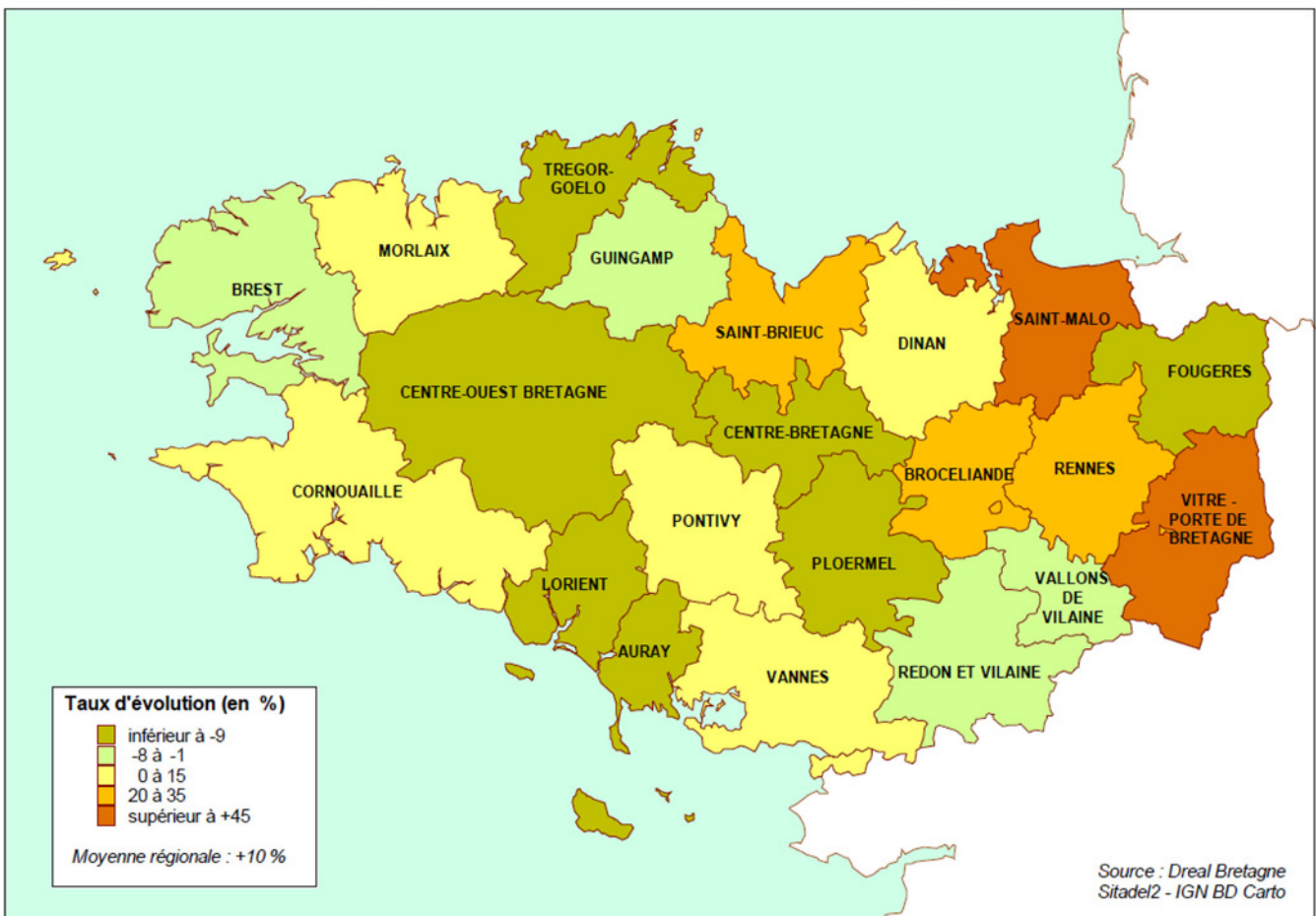
En 2011, plus de 4 000 logements ont été annulés. Globalement, les annulations représentent 15 % des autorisations de l'année, à peu près comme en 2010, mais moins qu'en 2009 où l'on a observé près d'un quart de logements annulés. Ce phénomène traduit notamment les difficultés des ménages à mettre en place les financements de leurs projets.

L'évolution en Bretagne des autorisations de logements entre 2010 et 2011 a été positive mais très inégale selon les territoires bretons.

Le pays de Saint-Brieuc et les pays de Rennes, Brocéliande, et surtout Vitré et Saint-Malo ont connu une augmentation notable du nombre de logements autorisés.

A l'inverse, onze pays bretons ont constaté une baisse dans ce secteur, dépassant notamment 15 % dans les pays de Lorient et du Centre Bretagne.

### Évolution du nombre de logements autorisés entre 2010 et 2011 par pays



## L'offre immobilière d'occasion

Source : Notaires de France/IMMOPRIX/PERVAL - Données 2011

### Évolution de l'indice des prix pour les appartements anciens et les maisons anciennes en Bretagne



Les prix dans l'ancien ont fortement augmenté dans les années 2000, bénéficiant d'une période favorable à l'achat immobilier (dispositifs d'aides, taux d'intérêt très bas, ...). La crise financière de 2008 donne un coup d'arrêt à cette hausse, avec notamment une stagnation des prix dans l'ancien.

Les propriétaires ont généralement préféré reporter les ventes dans l'espoir d'une amélioration du contexte économique général et donc d'un meilleur prix. La pénurie de l'offre a alors participé au maintien des prix à un niveau encore élevé. La tendance actuelle semble être une reprise de l'augmentation des prix dans l'ancien, de manière plus importante sur le collectif que sur l'individuel.

## L'accession sociale à la propriété

Source : SGFGAS - Données 2010/2011 et SISAL - Données 2011

### LE PRÊT À TAUX ZÉRO

L'accession sociale à la propriété est largement favorisée par les dispositifs de prêt à taux zéro. L'année 2010 restera exceptionnelle en Bretagne dans la mise en œuvre du dispositif existant depuis 1995, le PTZ. Suite aux mesures de relance de l'activité prises par l'État, le nombre de prêts PTZ émis en 2010 ont atteint 20 294 offres distribuées sur le territoire breton, soit 7,1% de l'ensemble des prêts distribués sur le territoire national. L'achat dans l'ancien y était majoritaire (54%) et la maison individuelle dominait ce type d'achat.

Dans le cadre de la réforme de l'accession sociale à la propriété, le PTZ+ s'est substitué au PTZ au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Sans condition de ressources, celui-ci avait pour objectifs de favoriser le recentrage géographique des opérations (augmenter l'offre), spécialement la construction aidée vers les marchés tendus (favoriser la construction neuve) et de rééquilibrer l'alternative neuf/ancien en zone détendue (faire évoluer la demande). En Bretagne, 21 494

PTZ+ ont été émis en 2011, soit 6,1% des prêts distribués à l'échelle nationale.

Moins d'un an après son lancement, dans un contexte de crise économique et financière, l'économie et l'efficacité du PTZ+ ont été remis en cause, notamment sur :

la nette prédominance de l'ancien dans la nouvelle répartition des primo-accédants (70% des prêts bretons) ;

l'accès au PTZ+ n'étant plus soumis à conditions de ressources, l'élargissement de la clientèle du PTZ+ en faveur de ménages plus aisés.

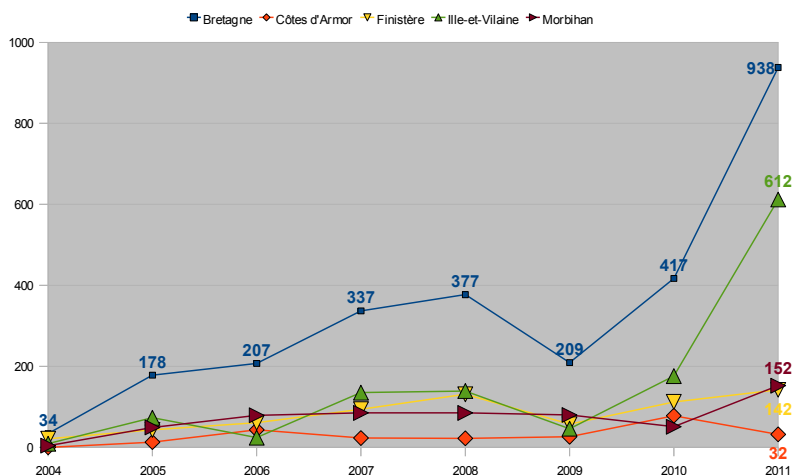
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le PTZ+ a donc été recentré sur les logements neufs. Celui-ci est mis sous plafonds de ressources (suppression de la dixième tranche de revenus). Les barèmes, la durée de remboursement et quotités ont été revus à la baisse.

## LE PRÊT SOCIAL LOCATION ACCESSION (PSLA)

Il permet aux ménages modestes, en particulier ceux ne disposant pas d'apport personnel, d'acquérir un logement après une phase locative au cours de laquelle ils peuvent constituer leur épargne et ainsi diminuer leur endettement.

Après 5 ans de hausse constante et régulière, la production bretonne de PSLA a enregistré une baisse de 44% en 2009 mais la production est en hausse depuis 2010 de manière exceptionnelle (417 agréments en 2010, 938 en 2011).

Production en agréments PSLA (source : SISAL)



## LE PARC LOCATIF PUBLIC

### L'offre locative publique

Source : RPLS - Données au 01/01/2011

Le parc locatif social breton représente environ 10,9% des résidences principales en Bretagne. Au 1er janvier 2011, la région bretonne comptait 157 731 logements locatifs sociaux, soit 3,4% du parc national. La part des maisons individuelles dans le parc représente 22,8% du parc au 1er janvier 2011.

Près de 72% du parc social de Bretagne est géré par des offices publics pour l'habitat (OPH), un quart par des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) et les 3% restants, par la SNI (société anonyme d'économie mixte de construction), le Logis Breton (société coopérative) et l'Association Foncière Logement.

En 2010, 59 % des nouveaux logements ont été mis en location par des OPH et 31 % l'ont été par des ESH. Les 10 % restants sont principalement répartis entre la SNI et l'association Foncière logement.

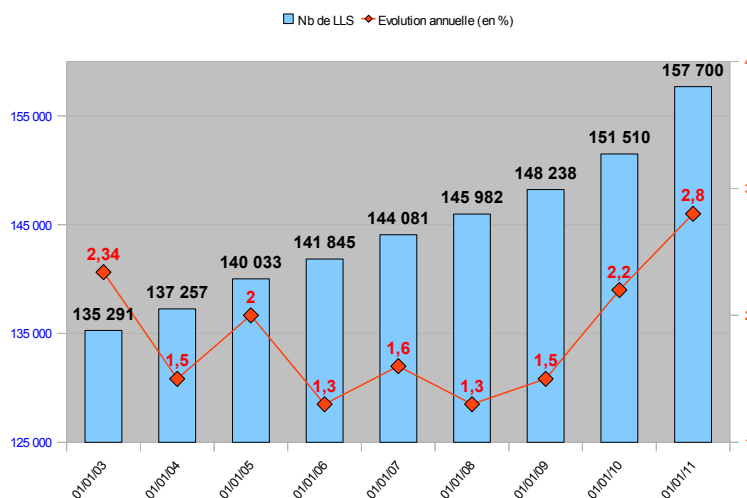
L'évolution annuelle en Bretagne varie entre +1,3% et +2,8% depuis 2003, davantage qu'en France entière (entre +0,5 et +1,6%).

En 2011, le parc breton a ainsi augmenté de 2,8% en un an, bien davantage que dans l'ensemble du pays (1,6%). Cette progression place la Bretagne au deuxième rang des régions françaises, après Midi-Pyrénées.

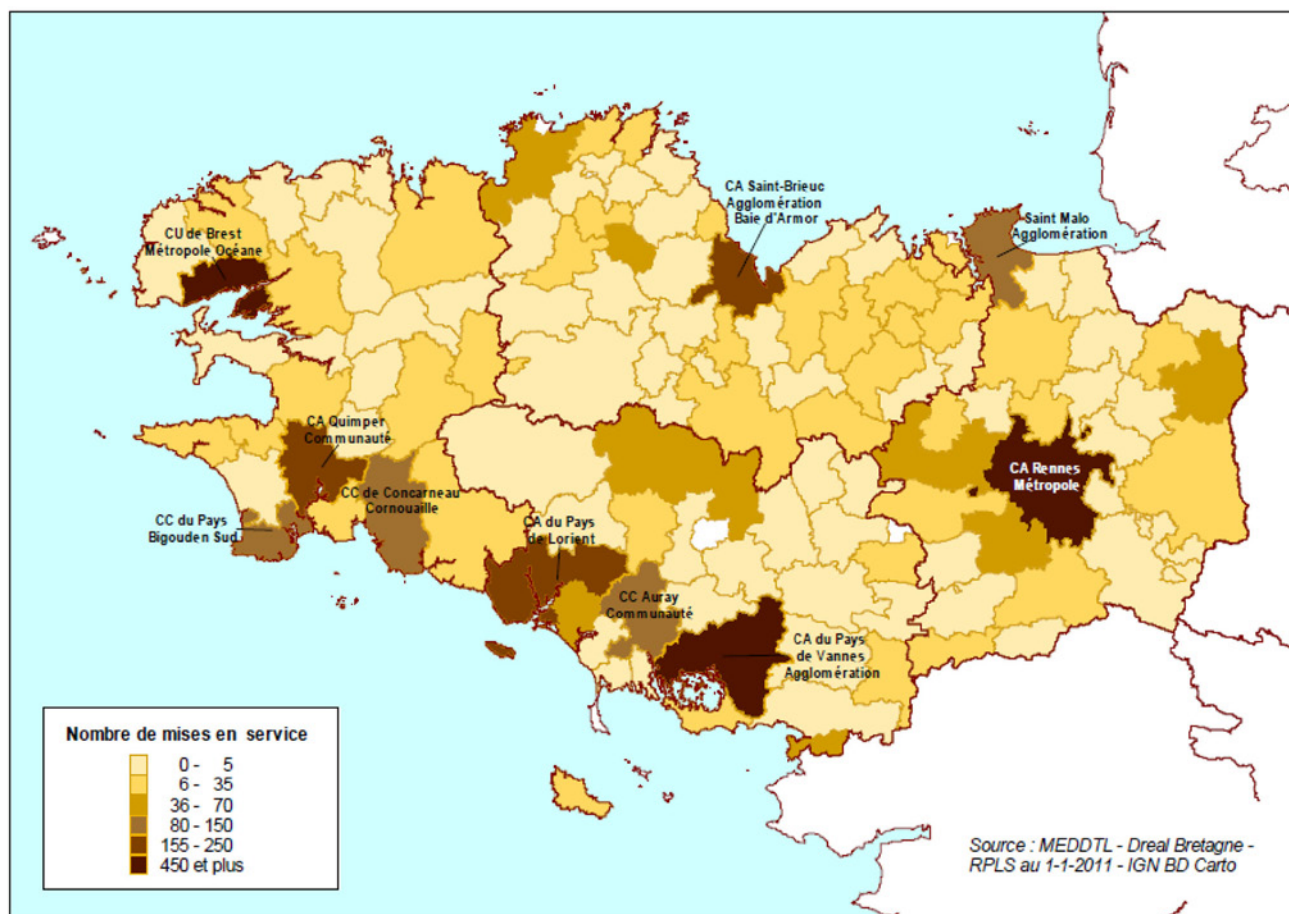
La part des logements sociaux dans les résidences principales s'accroît ainsi pour s'établir à 10,9%, contre 10,7% il y a un an ; toutefois, la proportion de logements sociaux dans les résidences principales reste nettement inférieure à celle de la France entière (16,2%).

Une grande majorité du parc est concentrée dans les sept plus grandes aires urbaines bretonnes, et c'est dans les communautés d'agglomération de Rennes et Vannes que la croissance du parc est la plus forte en 2010 (5,6%), suivie par Quimper Communauté (3,5%).

Évolution du nombre de logements locatifs sociaux en Bretagne (source : EPLS)



## Mises en location de l'année 2010



En 2010, les nouvelles mises en service ont augmenté de 36% par rapport à l'année passée, qui avait déjà été marquée par une forte progression (+ 17%).

Cet essor est à mettre en parallèle avec le Plan de Cohésion Sociale instauré il y a six ans ainsi qu'avec la fin du Plan de relance. Si l'Ille-et-Vilaine est largement en tête avec 2 400 nouvelles mises en location, le Morbihan témoigne également d'une politique volontariste dans ce domaine.

La part des logements collectifs continue de croître : ils représentent huit mises en location sur dix en Bretagne, contre moins de six sur dix en 2007.

Plus de 30% des logements ne comportent qu'une ou deux pièces ; cette proportion importante (2<sup>ème</sup> taux le

plus élevé au niveau national) s'explique par le fait que 50 % des locataires du parc HLM et des demandeurs sont des personnes seules.

Le taux de mobilité est stable depuis 2008 à 13,1% mais reste nettement supérieur à la moyenne nationale (9,9%). Les Bretons - et surtout dans les zones rurales - restent ainsi moins qu'ailleurs dans le parc social qui semble être pour eux une situation intermédiaire avant d'acheter un logement.

En janvier 2011, le loyer mensuel moyen par m<sup>2</sup> s'élevait à 2,88 euros en surface corrigée et à 4,69 euros en surface utile pour les logements construits après 1997.

## Le financement de l'offre locative publique

Source : SISAL – Données 2011

Depuis 10 ans, la production bretonne de logements locatifs sociaux n'a cessé d'augmenter passant de 2 600 logements en 2001 à 7573 en 2010.

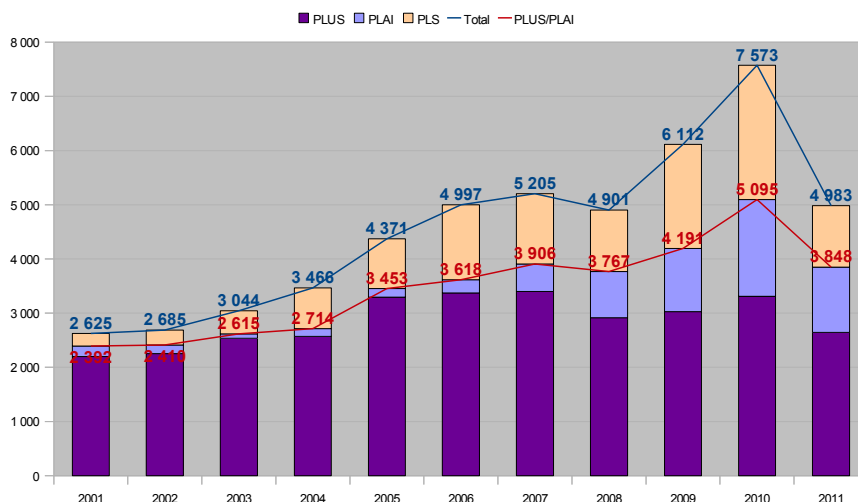
Entre 2002 et 2010, le nombre de logements sociaux soutenus par les aides à la pierre a été multiplié par 2,8. Les logements les plus soutenus financièrement sont les PLAI<sup>(4)</sup> (entre 7660 et 10500 €/logt) et les PLUS<sup>(5)</sup> (entre 1 000 et 3 000 €/logt).

Le nombre de réalisations subventionnées a été multiplié par 11,3 pour les PLAI et 1,5 pour les PLUS par rapport à 2002.

En 2011, le nombre de logements financés a été de 3 848 PLUS/PLAI et 1135 PLS<sup>(6)</sup>, ce qui représente encore un niveau très élevé au regard des années précédentes. Avec 4 983 logements financés au total, la Bretagne représente 4,3 % du total qui s'élève à 115 560 logements au niveau national. La seule région de l'Île-de-France représente 33 % des logements financés avec 37 386 logements ; ce qui confirme la priorité donnée à cette région dans la programmation.

En 2011, le budget des aides à la pierre en Bretagne représentait 12,39 millions d'euros. Les aides directes de l'Etat sont évaluées à 121,6 millions d'euros.

Logements locatifs sociaux financés par type de produits (source : SISAL)



## L'occupation du parc locatif social (OPS 2009)

### LA COMPOSITION DES MÉNAGES

La région Bretagne se caractérise par un taux de personnes seules très nettement supérieur à la moyenne nationale (+10 points par rapport au niveau national, première région de France).

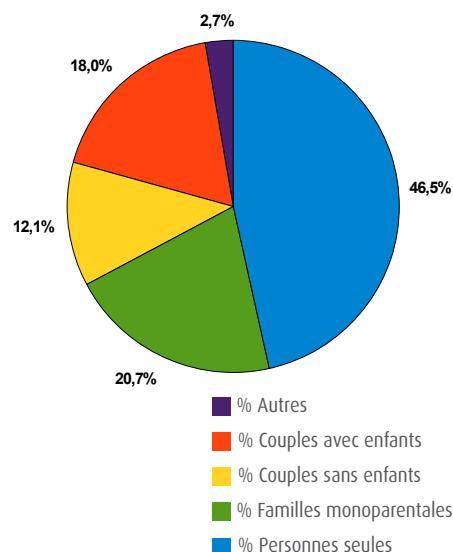
Cette caractéristique majeure est particulièrement prégnante pour les départements des Côtes d'Armor et du Finistère (respectivement 48,8% et 48,6%).

Depuis 1997, on note une tendance à l'augmentation de ces ménages (+4,7 points en 12 ans) dans le parc locatif social. On observe par ailleurs, une stabilisation des familles monoparentales qui représentent aujourd'hui 20,7% des ménages (contre 19,2% au niveau national).

Les couples avec et sans enfants sont de manière générale en Bretagne moins représentés qu'au niveau national (respectivement 18% et 12,1% contre 25,1 et 15%). Leur part a baissé depuis 1997 : - 6,4 points pour les couples avec enfants et - 1,5 pour les couples sans enfants.

Occupation du parc locatif social : composition des ménages

(OPS 2009)



(4) : PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
 (5) : PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
 (6) : PLS : Prêt Locatif Social

### LA TAILLE DES MÉNAGES

Le nombre d'occupants par logement est par conséquent moins élevé qu'en France : 2,1 contre 2,4 au niveau national.

On note des différences significatives entre départements : 2,0 personnes par logement dans les Côtes d'Armor et le Finistère contre 2,3 en Ille-et-Vilaine et 2,1 dans le Morbihan.

### L'ÂGE DES OCCUPANTS

Les titulaires d'un contrat de location sont globalement plus jeunes en Bretagne (13% ont moins de 30 ans) qu'à l'échelle nationale (10,4%). Les titulaires de plus de 60 ans sont moins nombreux (25,5% contre 28,5%). La catégorie intermédiaire des 30-59 ans reste sensiblement la même qu'à l'échelle nationale.

Même si le vieillissement des locataires est moins sensible qu'au niveau national, on note cependant une réduction de la part des ménages les plus jeunes dans le parc social : 19% des locataires ont plus de 65 ans (contre 21% au niveau national) et seulement 13% ont moins de 30 ans (contre 10% au niveau national). La part des moins de 30 ans a ainsi diminué de plus de 4 points entre 2003 et 2009.

Les nouveaux locataires sont beaucoup plus jeunes : 77% ont moins de 50 ans et 29% ont moins de 30 ans (contre 28% au niveau national).

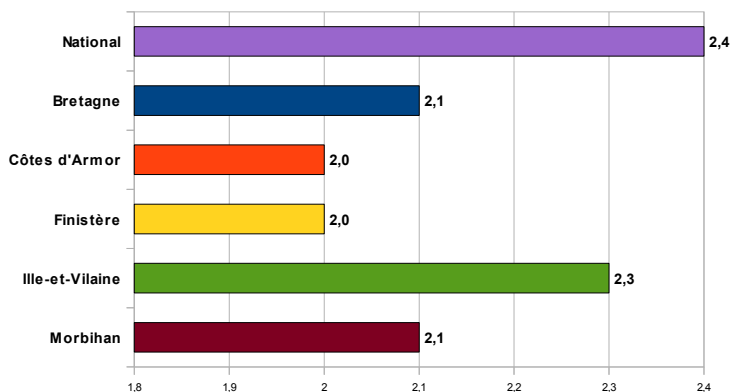
### LES RESSOURCES DES MÉNAGES

Le parc social breton se paupérise. En 2003, les ménages n'étaient que 66% à avoir des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM. En 2009, ils sont près de trois-quarts (71,8%). Ce taux avoisine les 77% dans les Côtes d'Armor et de 73,5% dans le Finistère et le Morbihan.

Cela représente un revenu d'environ 1 000 €/mois pour une personne seule et d'environ 1 400€/mois pour un couple sans enfant.

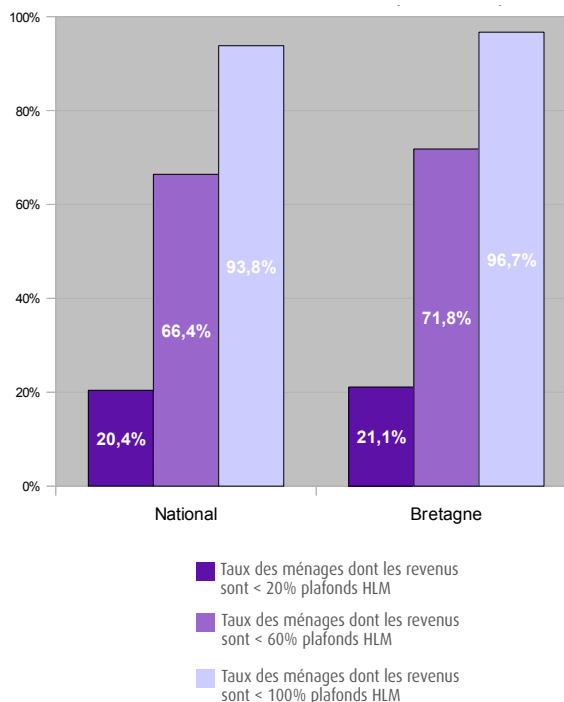
La part des revenus inférieurs à 20% des plafonds est légèrement supérieure à la moyenne nationale (21,1% contre 20,4%). Cette part est nettement supérieure dans les Côtes d'Armor (25%). Ce constat est même amplifié si l'on observe la catégorie des emménagés récents avec des taux de 30,7% dans le département des Côtes d'Armor et de 28,5% dans celui du Morbihan.

Occupation du parc locatif social :  
taille des ménages  
(OPS 2009)



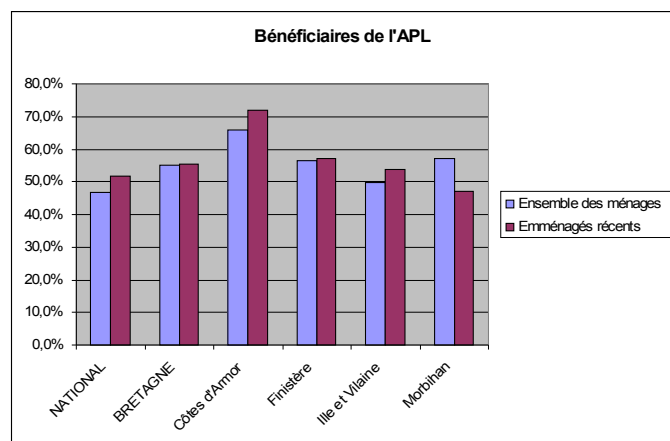
Rennes - quartier Villejean

Occupation du parc locatif social :  
revenus des ménages (source : OPS 2009)



Ces données corroborent le pourcentage très nettement supérieur de bénéficiaires de l'APL à l'échelle régionale (+8.4 points). En effet, 55,1 % des locataires bretons perçoivent l'APL contre 46,7% en moyenne nationale. Ce taux est particulièrement élevé dans le département des Côtes d'Armor (66%).

Les emménagés récents sont aussi nombreux que l'ensemble des ménages du parc breton à bénéficier de l'APL (respectivement 55,6% et 55,1%). Des différenciations s'observent cependant entre départements : ce taux s'accroît chez les emménagés récents costarmoricains tandis que les bénéficiaires nouvellement emménagés morbihannais sont moins nombreux (47%).

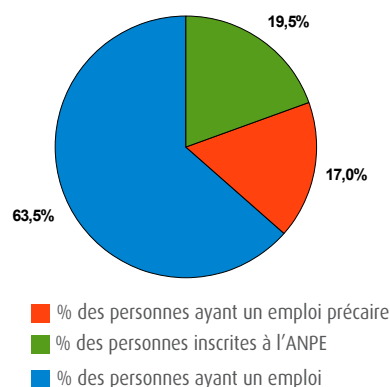


### L'ACTIVITÉ DES OCCUPANTS

La part des personnes actives en Bretagne est de 64,1% contre 62,6% à l'échelle nationale (73,4% dans les Côtes d'Armor et 68,6% dans le Finistère). Au sein de la population active, les personnes disposant d'un emploi stable sont moins importantes en Bretagne (63,5%) qu'en moyenne nationale (68,4%). Cette tendance semble s'accroître dans la mesure où les personnes emménagées récemment sont particulièrement touchées par l'emploi précaire (21,7%).

Au sein de la région Bretagne, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine ont les taux de personnes ayant un emploi précaire les plus élevés (respectivement +18% et +18,5%). Le Finistère se démarque pour sa proportion de personnes inscrites à Pôle emploi avec 26,7% des actifs (contre 19,5% à l'échelle régionale et 17,2% à l'échelle nationale). Ce constat est confirmé pour les emménagés récents (25% des actifs contre 19,3% à l'échelle régionale et 16% à l'échelle nationale).

### Occupation du parc locatif social : activités des occupants (OPS 2009)



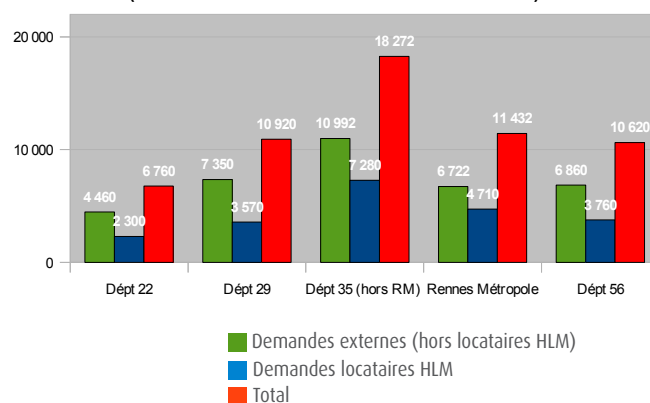
### La demande locative sociale

Source : Fichier commun de la demande

Les fichiers départementaux de la demande locative sociale de la Bretagne fonctionnent depuis novembre 2005 pour le Morbihan, janvier 2009 en Ille-et-Vilaine (hors Rennes métropole), avril 2011 dans le Finistère et juillet 2011 dans les Côtes d'Armor. Le système mis en place livre pour la première fois des données homogènes sur l'ensemble du territoire breton

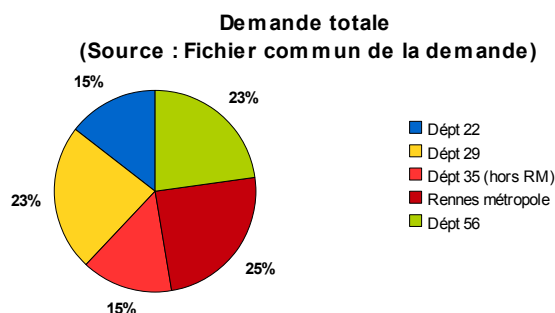
Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le volume global de la demande s'élève à 43 572 demandes en cours (35 140 hors Rennes Métropole).

### Demande locative sociale au 1er janvier 2012 (Source : Fichier commun de la demande)



Près de 2 ménages sur 3 ne sont pas des locataires du parc HLM (29 662 ménages, 22 940 hors Rennes Métropole).

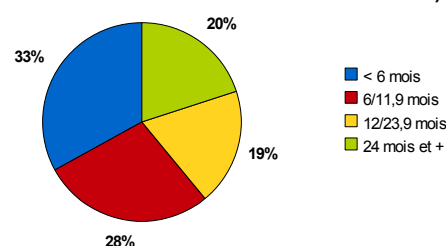
La demande est concentrée à hauteur de 25% sur les 37 communes de Rennes Métropole. Viennent ensuite le Morbihan et le Finistère pour 23% de la demande. Seulement 15% de demandes proviennent de ménages costarmoricains.



Hors Rennes Métropole, le délai moyen d'ancienneté pour les demandeurs externes est de 12,4 mois.

Il est de 13,7 mois pour l'Île-et-Vilaine (hors Rennes Métropole), 13,5 mois dans le Morbihan, 12,5 mois dans le Finistère et 9,2 mois dans les Côtes d'Armor.

**Ancienneté des demandes externes hors Rennes Métropole**  
(Source : Fichier commun de la demande)

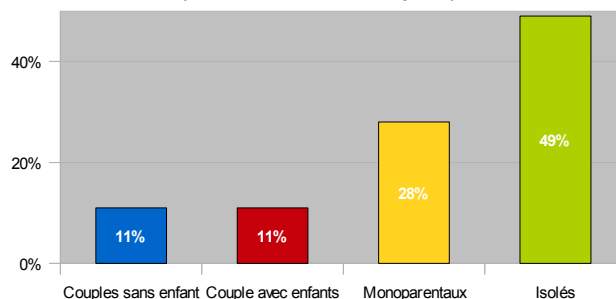


Les demandeurs externes sont très majoritairement des personnes isolées (49%) ou des familles monoparentales (28%). Les couples avec et sans enfants représentent seulement 22% des demandes. Ce profil familial est similaire dans chacun des quatre départements.

Hors Rennes Métropole, 25% des demandeurs externes disposent d'au moins un minima social (Revenu de Solidarité Active, Minimum Vieillesse, A.A.H.) pour 30% des demandeurs locataires HLM.

En 2011 et hors Rennes Métropole, les demandes externes satisfaites ont représenté 42% de l'ensemble des demandes externes en cours. Cette même année, les bailleurs sociaux ont effectué en moyenne 2 propositions pour satisfaire 1 demande externe (demandes locataires HLM : 2,1).

**Situation familiale des demandeurs externes (hors Rennes Métropole)**



## La vacance du parc locatif social

Source : RPLS - Données au 01/01/2011

Au 1er janvier 2011, la proportion de logements vacants (vacance totale - ponctuelle ou conjoncturelle) est évaluée à 3,1 %, contre 3,2 % France entière. Ce chiffre dénombre les logements vacants sans tenir compte de la durée de vacance, et les logements vacants depuis peu de temps comme ceux vacants depuis plusieurs mois sont ainsi recensés. En 2010, ce taux s'établissait à 1,9% dans l'ensemble de la région.

## LE PARC PRIVÉ

### L'offre locative privée

Source : INSEE/FILOCOM

Les locataires représentent 32% des ménages bretons. 68% d'entre-eux sont logés dans le parc privé.

L'offre locative privée est essentiellement tournée vers le collectif (58%) mais la maison individuelle est plus représentée (42%) que dans le parc locatif public (23%). Les logements sont majoritairement de plus petite taille (T1 à T3) que dans le parc locatif public (T2 à T4).

Par ailleurs, on y trouve proportionnellement plus de grands logements (T5, > T6). Le parc locatif privé est plus ancien que le parc public : 55% contre 40% des logements ont été construits avant 1975.

### Le marché des loyers privés

Source : CLAMEUR/ADEUPa

Il n'existe pas à ce jour d'observatoire ou de source statistique permettant d'avoir une vision régionale des loyers du marché privé. Les observatoires locaux sont les principales sources d'information.

Cependant, les grandes tendances observées en 2010 sur les quatre départements sont :

- une tendance à la stabilisation voire à la baisse des loyers :
  - + 1,0% dans le Morbihan ;
  - + 0,6% en Ille-et-Vilaine ;
  - baisse pour les appartements mais réajustement pour les maisons dans les zones les plus tendues dans les Côtes d'Armor ;
  - - 0,2% sur le Pays de Brest ;
- un resserrement entre les loyers à la relocation et ceux des locataires stables ;

- un marché locatif ancien peu ou pas rénové qui souffre de la concurrence avec le neuf. Le marché oblige les logements les plus vétustes à opérer des travaux de rénovation face au neuf ;

- des écarts de loyers fortement marqués par l'attractivité des territoires :

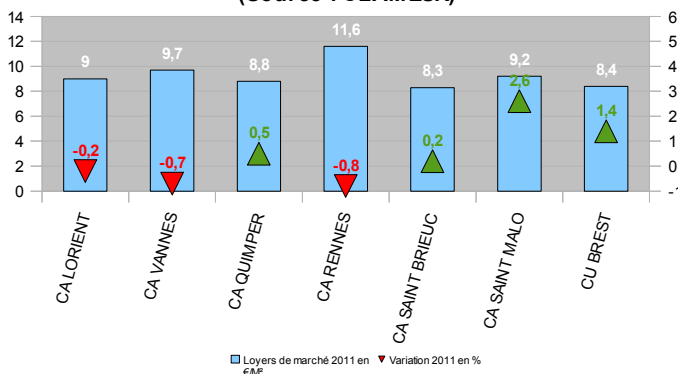
- entre secteur rural et secteur littoral, écarts pouvant atteindre 30% pour les logements collectifs et jusqu'à 54% pour les maisons individuelles dans les Côtes d'Armor ;
- loyers 25 à 30% plus chers dans les Pays de Rennes et de Saint-Malo que dans le Pays de Redon ;
- entre secteur rural et secteur littoral, + 3,9 €/m<sup>2</sup> hors charges pour une maison et + 4,3 €/m<sup>2</sup> hors charges pour un appartement dans le Morbihan.

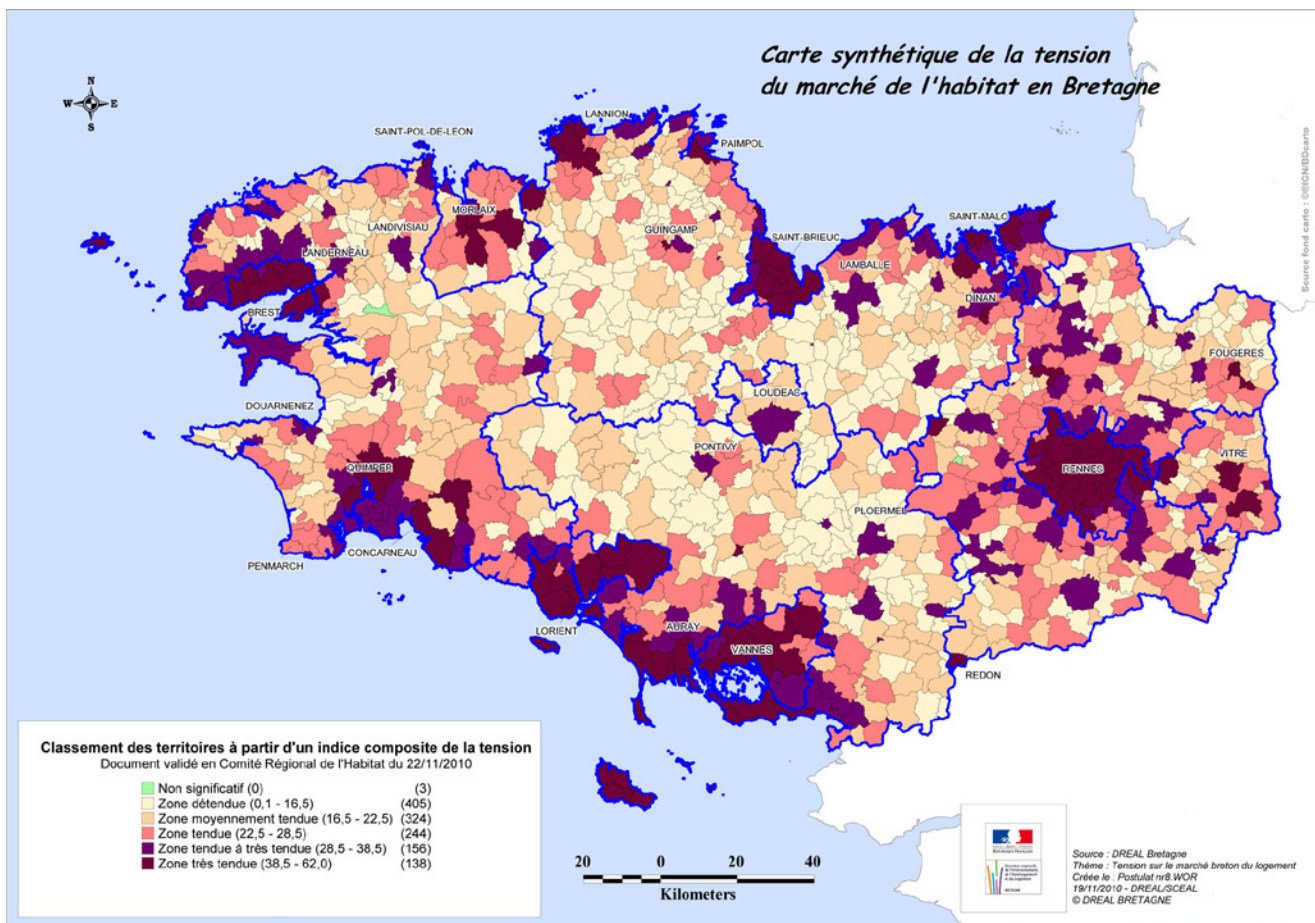
La source statistique CLAMEUR donne les marchés des loyers privés pour les principales villes et EPCI par région en 2011.

Sur les principales agglomérations bretonnes, les loyers de marché sont compris entre 8,3 €/m<sup>2</sup> (Saint-Brieuc Agglomération) et 11,3 €/m<sup>2</sup> (Rennes Métropole).

Marché des loyers privés en 2011

(Source : CLAMEUR)





## LES BESOINS EN LOGEMENTS

Source : Études régionales de la DREAL

A la demande du Comité Régional de l'Habitat (CRH), la DREAL Bretagne a engagé une démarche globale d'amélioration de la connaissance des besoins.

Une première étape a consisté en une analyse des marchés du logement breton pour identifier les tensions. Le travail, mené sur 2009-2010 avait pour objectif d'apporter un éclairage complémentaire au zonage « Scellier » qui sert de référence nationale à la notion de tension du marché.

La carte régionale de la tension du marché de l'habitat issue de cette réflexion est aujourd'hui une référence dans différentes approches (EPF, dialogue de gestion, programmation, dispositif Scellier en zone C, ...). Son actualisation est en cours.

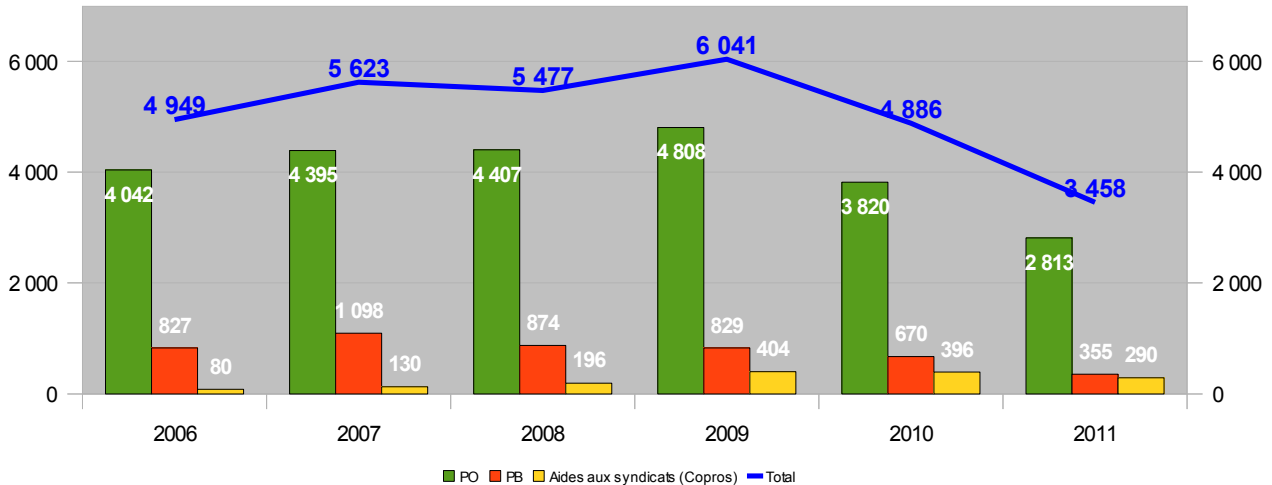
Cette approche globale a été approfondie en 2010-2011 par une réflexion analytique, qualitative et quantitative des besoins en logements ordinaires.

Elle a permis d'une part, de définir les enjeux régionaux et locaux de l'habitat. D'autre part, elle a débouché sur une estimation des besoins présents et futurs de production de logements. A l'horizon 2017, ceux-ci représentent 328 000 logements, soit une production annuelle d'environ 33 000 logements.

## LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Source : Bilan Habitat/Note Logement 23/01/12

Logements subventionnés réalisés au titre de l'amélioration du parc privé (source : Infocentre)



Jusqu'en 2009, les propriétaires bailleurs étaient une priorité pour l'intervention de l'ANAH <sup>(7)</sup> dans l'amélioration du parc privé.

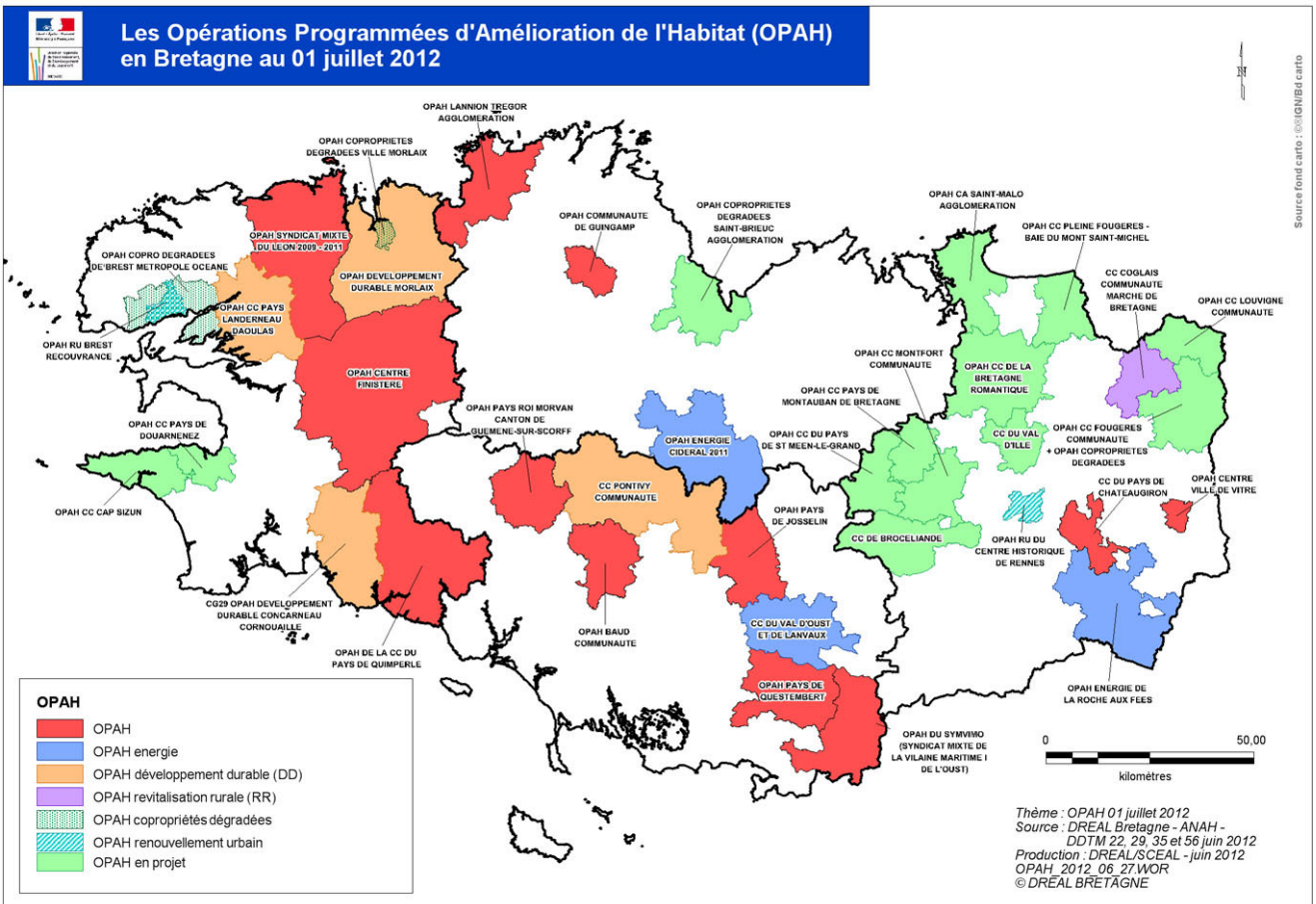
A partir de 2011, l'ANAH a réorienté ses aides vers les publics prioritaires, c'est-à-dire les ménages aux revenus modestes ou les ménages dans des situations de précarité (logements indignes ou très dégradés et précarité énergétique), propriétaires occupants.

Dès 2010, les dotations ont été réorientées vers ce public en Bretagne. Sur les 25,4 M€ de la dotation régionale, 9,7 M€ ont bénéficié aux propriétaires occupants (PO), 9,4 M€ aux propriétaires bailleurs (PB) et 4,8 M€ aux aides aux syndicats (Copropriétés) et 0,9 M€ pour les crédits d'ingénierie des programmes ainsi que 0,4 M€ pour l'humanisation des structures d'hébergement.

En 2011, cette tendance s'est renforcée avec la mise en œuvre du programme Habiter Mieux destiné aux propriétaires occupants en précarité énergétique. Sur un total de 20,5 M€ de dotation régionale, la part des propriétaires occupants s'élève à 8,6 M€ contre 5,8 M€ pour les propriétaires bailleurs.

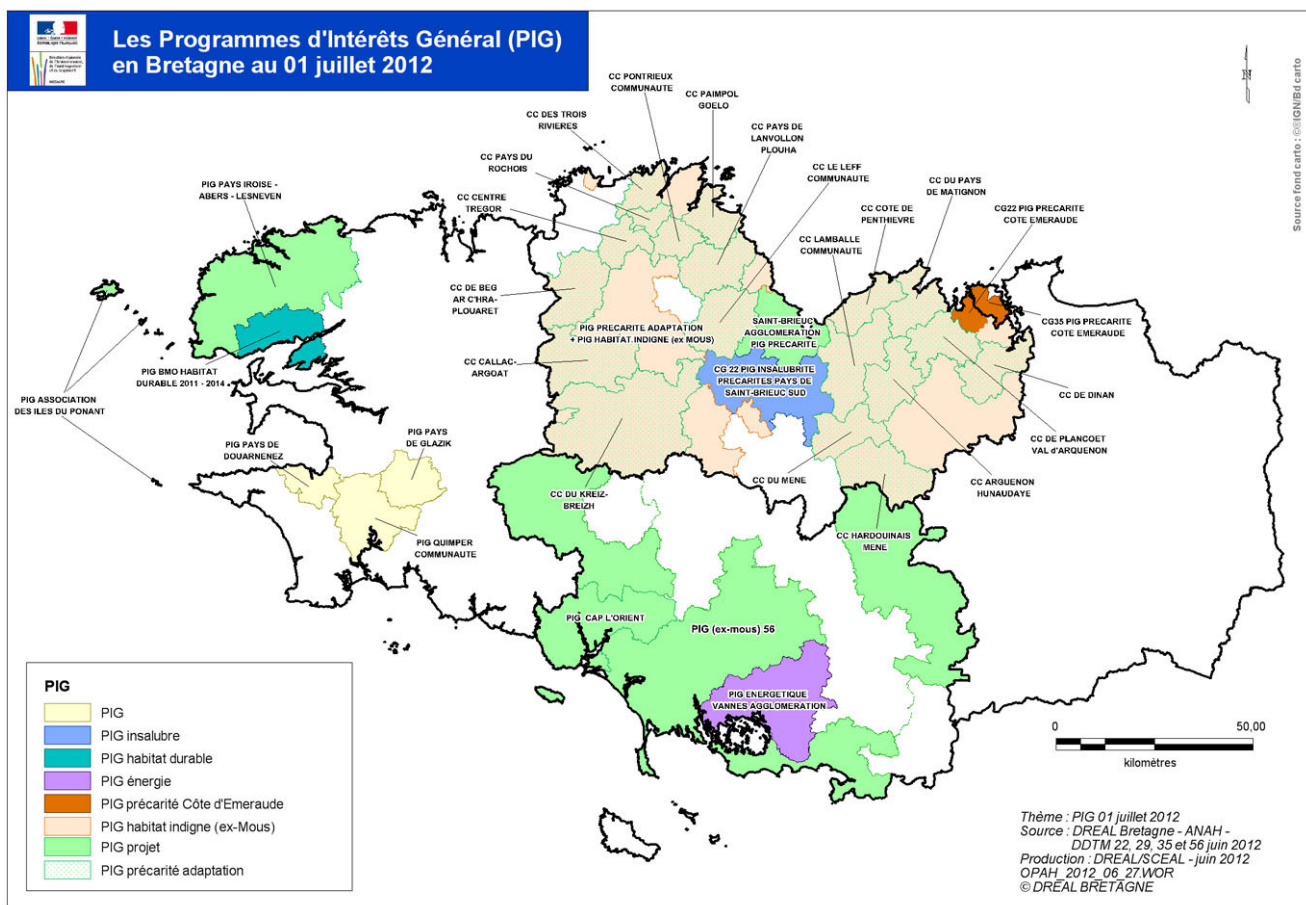
Au total, l'évolution de part respective des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs montre que la Bretagne a bien mis en œuvre les nouvelles orientations de l'ANAH. Si les attentes des propriétaires bailleurs sont moins prioritaires, notamment lorsque ces derniers interviennent dans une logique d'investisseur, en contrepartie la situation des propriétaires occupants les plus précaires est mieux prise en compte.

Les OPAH <sup>(8)</sup> constituent le principal outil opérationnel d'intervention publique sur des territoires présentant des difficultés liées à l'habitat privé.



Elles ont pour vocation d'améliorer les conditions de vie des ménages du parc privé, sur un territoire donné, grâce à la concentration de moyens humains, techniques et financiers sur une période de 3 à 5 ans.

Un partenariat étroit est noué entre l'ANAH, les délégataires de compétence et les collectivités locales qui en assurent ensemble le financement et la mise en œuvre.



Outre les OPAH, des dispositifs d'intervention ont été développés, tels que le PIG <sup>(9)</sup> qui répond à des spécificités territoriales, techniques ou sociales et permet de mener des politiques thématiques d'amélioration de l'habitat sur des échelles différentes.

Le territoire breton est fortement couvert par des opérations programmées (8 PIG et 23 OPAH). Au 1<sup>er</sup> juin 2012, 35% de la Bretagne est couvert par une opération programmée. Le recensement des projets montre que le territoire disposera d'une couverture beaucoup plus importante à la fin de l'année 2012, qui pourrait atteindre 65%.

## LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Source : Cellule économique de Bretagne/DREAL/ANAH

### La précarité énergétique

D'après une étude 2010 de la Cellule économique de Bretagne, 107 750 maisons de propriétaires occupants bretons (75 % construites avant 1975) sont classées en étiquette DPE Énergie (5) F et 64 000 (95% construites avant 1975) sont classées en étiquette DPE Énergie G.

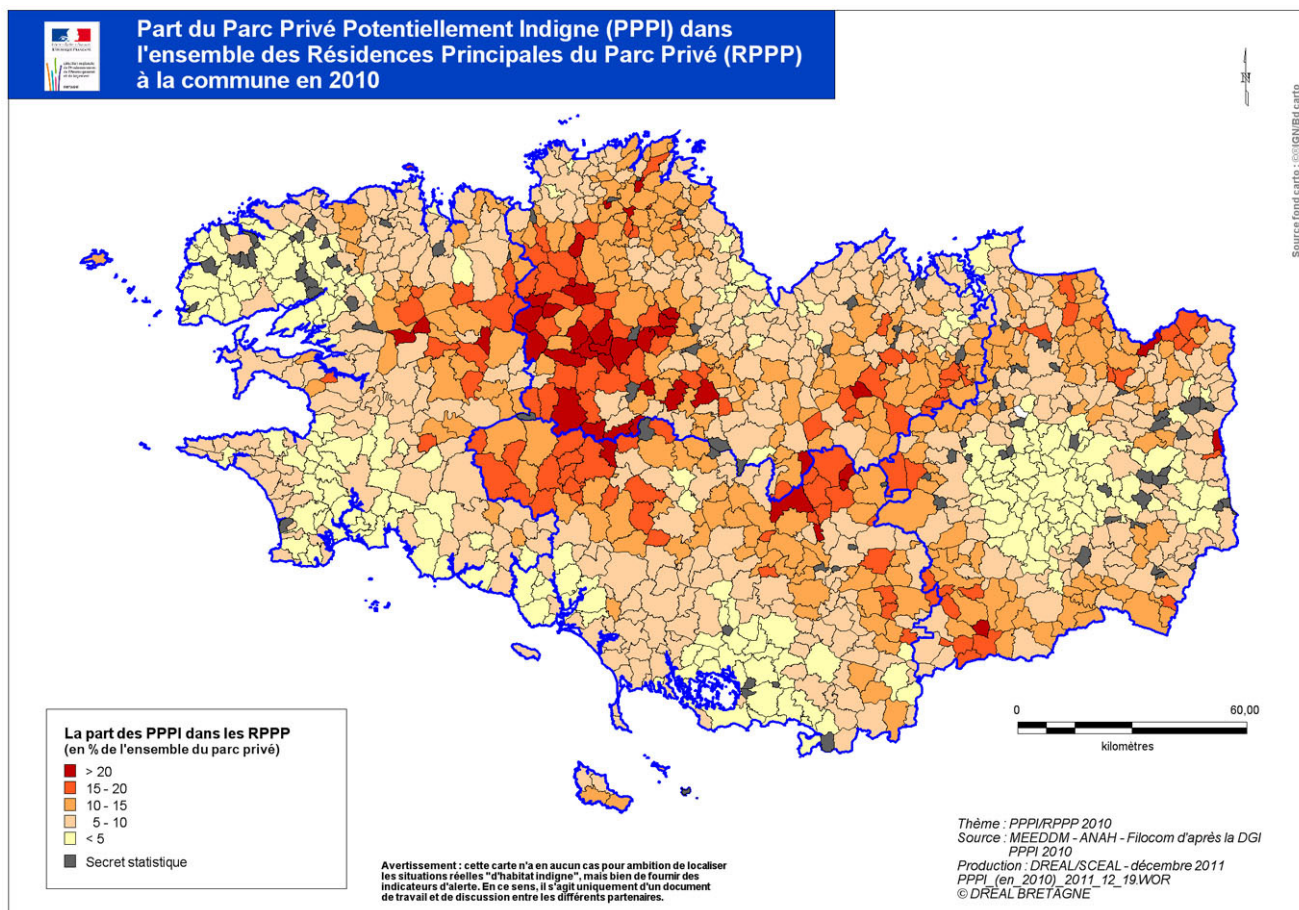
L'année 2011 est marquée par la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » destiné à résorber la précarité énergétique chez les propriétaires occupants. Pour la première année de mise en application du programme, l'objectif a été fixé pour la Bretagne à 3 000 logements financés. Bien que ce nombre place la Bretagne parmi les premières régions de France pour le nombre de dossiers

« Habiter Mieux », grâce en particulier à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, il reste faible au regard des objectifs fixés (873 logements financés pour un objectif de 3 000). Par conséquent l'atteinte des objectifs pour les années à venir nécessitera une mobilisation élargie des acteurs.

Pour 2012, l'ANAH a notifié à la Bretagne un objectif de 2015 logements entrant dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Il s'agit d'un objectif réaliste qui correspond aux perspectives annoncées tant par les opérateurs (PACT) que par les délégataires (se situant dans la fourchette de 1 800 à 2 000 logements).

### La lutte contre l'habitat indigne

Selon les dernières estimations, 75 000 logements seraient des logements potentiellement indignes à l'échelle de la Bretagne. 48 000 d'entre eux seraient plutôt des logements dégradés et 27 000 seraient clairement insalubres. Ces chiffres sont à prendre avec d'extrêmes précautions, de grosses incertitudes pesant sur ces estimations. Des études et repérages sont initiés à différentes échelles territoriales et permettront d'affiner les données.



La définition du parc privé potentiellement indigne (PPPI) correspond au nombre de résidences principales privées (source FILOCOM) ayant des caractéristiques de confort médiocres et très médiocres croisées avec les ressources des ménages :

- logements dont la catégorie cadastrale est médiocre et occupés par des ménages aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté ;
- logements dont la catégorie cadastrale est médiocre à très médiocre et occupés par des ménages aux revenus inférieurs à 150% du seuil de pauvreté.

Le principal défaut de cette méthode d'identification du PPPI est la non actualisation des catégories cadastrales depuis les années 1970.

Deux typologies d'habitat indigne émergent :

- un habitat indigne « rural », qui compose la grande majorité de l'habitat indigne breton (80% du parc potentiellement indigne), et qui recouvre essentiellement des situations de propriétaires occupants âgés en milieu rural,
- et un habitat indigne « urbain », composé majoritairement de locataires jeunes vivant dans les principales agglomérations bretonnes.

Le Pays de Centre Ouest Bretagne est proportionnellement le territoire le plus affecté de la région, avec des taux de logements potentiellement indignes plus de deux fois supérieurs à la moyenne bretonne.

### Logement privé avant travaux



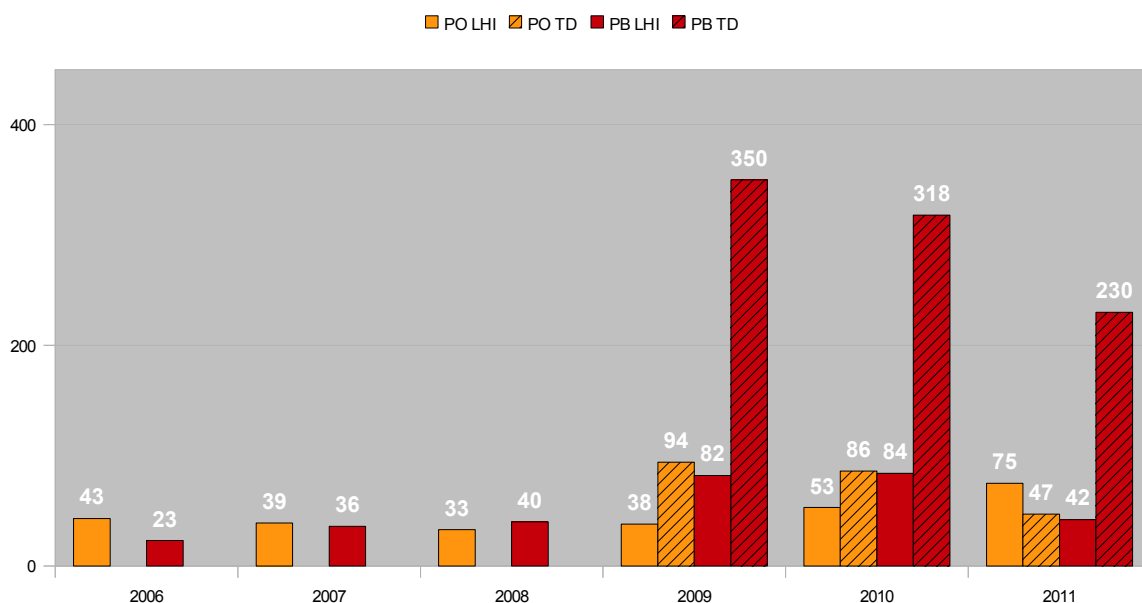
*Le Guerno - Crédit photo : DDTM 56*

### Logement privé après travaux avec subventions ANAH



*Le Guerno - Crédit photo : DDTM 56*

Logements indignes (LHI) et très dégradés (TD) subventionnés réalisés au titre de l'amélioration du parc privé (source : DREAL Bretagne - Bilans Habitat)



La lutte contre l'habitat indigne est devenue une priorité après l'adoption de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Jusqu'en 2008, l'ANAH n'intervenait qu'en direction des logements indignes. A partir de 2009, l'agence intervient aussi dans la lutte contre l'habitat très dégradé.

Les résultats bretons, jusqu'alors modestes malgré la mobilisation des territoires pour les logements indignes (LHI) deviennent alors exceptionnels notamment ceux des propriétaires bailleurs. Il semble que le dispositif de lutte contre l'habitat très dégradé (TD) soit plus adapté à la réalité bretonne.

Nota : pour les années 2008 à 2010, s'ajoutent aux données du graphique ci-dessus, des aides aux syndicats de copropriétés.

## LA RÉNOVATION URBAINE

Source : DREAL Bretagne

### Financement ANRU

En Bretagne, 9 projets de rénovation urbaine (PRU) sont en cours : St-Brieuc, Guingamp, Brest, Quimper, Rennes, St-Malo, Lorient, Lanester et Vannes. Le montant des subventions ANRU <sup>(10)</sup> s'élève à environ 190 millions d'euros. Ces projets génèrent plus de 700 millions d'euros d'investissements. Aujourd'hui, le taux d'engagement des projets est de 90% ; l'avancement des projets bretons étant supérieur à la moyenne nationale.

De plus, dans la perspective des sorties de conventions et de l'élaboration des Plans Stratégiques Locaux (PSL), une évaluation du programme de rénovation urbaine en Bretagne est en cours dont les résultats (rapports thématiques et bases de données) sont attendus à la fin du premier semestre 2012.

### Financement Conseil régional

En complément des secteurs ANRU, des conventions « villes moyennes » ont été signées entre le Conseil régional et les villes d'Auray, Lannion, Plédran, Redon et Fougères. Les subventions accordées par le Conseil régional représentent environ 9 millions d'euros.

(10) : ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

## LES POPULATIONS SPÉCIFIQUES

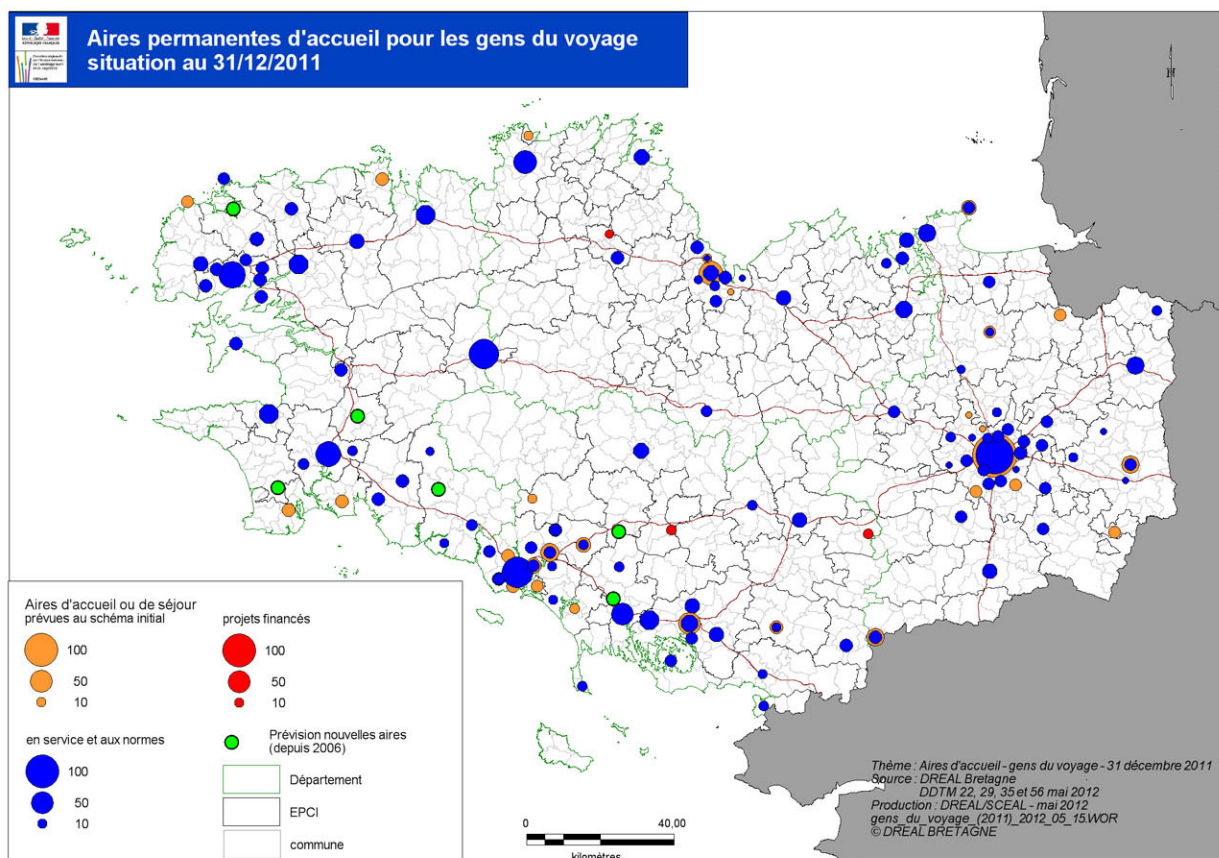
Source : DREAL Bretagne/DDTM

### L'accueil des gens du voyage

La population des gens du voyage en Bretagne est estimée à 6 à 8 000 personnes auxquelles sont destinées les aires permanentes d'accueil pour leurs besoins d'habitat spécifiques. Après 10 ans de mise en œuvre de la loi 2000, les aires d'accueil mises en service représentent le taux très important de 95% des objectifs. Le taux de réalisation des aires de grand passage approche les 30%.

Depuis quelques années sont engagées en Bretagne d'autres modes d'habitation répondant à la diversité et aux évolutions des besoins : terrains locatifs familiaux privés ou publics, habitat-caravane HLM...

Aires permanentes d'accueil en Bretagne (31/12/2011)	22	29	35	56	BRETAGNE
Source : DDTM/DREAL					
Aires d'accueil - objectif en places de caravanes	234	755	729	602	2320
Aires d'accueil - places de caravanes en service	285	687	677	552	2201
Aires de grand passage - objectif en nombre d'aires	9	4	9	12	34
Aires de grand passage - nombre en service	1	0	4	5	10



## Le logement des jeunes

### LES LOGEMENTS FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

La place des FJT est particulièrement importante au sens où ils assurent l'accueil de toutes les catégories de jeunes et pour des besoins et des durées très variables : formation, apprentissage, saisonniers, décohabitation et urgence. Avec près de 3 000 places, la couverture régionale s'est enrichie récemment de programmes dans les pôles urbains secondaires (projets de Quimperlé) ou des territoires comme le Centre Bretagne (Carhaix) ou des zones d'emploi secondaires mais dynamiques (Lamballe).

Les logements FJT en Bretagne (en nb de places)	22	29	35	56	BRETAGNE
En service	502	610	1240	519	2871
En construction ou projet agréé	0	63	0	60	123

Source : Urhaj Bretagne/DREAL juin 2012

### LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS

L'offre et la demande de logements sur les principaux sites d'enseignement supérieur ont atteint un équilibre relatif notamment sur Rennes qui présente traditionnellement les tensions les plus importantes. Les raisons sont à trouver dans la conjonction d'un parc important, géré par le CROUS, constitué à la fin des années 80 et qui s'enrichit régulièrement, d'une production de petits logements soutenue par les aides à l'investissement locatif.

Récemment le développement de la colocation a enrichi les voies d'accès au locatif privé. Depuis 2006, 779 logements PLS et PLUS ont été mobilisés sur Rennes pour compléter l'offre sociale gérée par le CROUS ou directement par les bailleurs sociaux. Sur l'agglomération rennaise, les promoteurs de programmes importants mixtent le logement ciblé pour les étudiants à du logement ordinaire. Cette offre a permis d'absorber la demande nouvelle consécutive à la hausse récente du nombre d'étudiants sur le site de Rennes.

### LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

La production de logement-foyers pour personnes âgées s'est poursuivie à un rythme particulièrement élevé ces dernières années, portée par la transformation des maisons de retraites en établissement médicalisé, type EPHPAD principalement, qui a bénéficié du financement PLS et qui touche tous les territoires. Sur la période 2005-2011, leur nombre s'élève à quelques 10 900 logements-foyers. Ils se concentrent en premier lieu sur l'Ille-et-Vilaine (36%) et le Morbihan (35%) puis dans le Finistère (20%) et enfin dans les Côtes d'Armor (9%).

Il s'est ralenti récemment, la couverture régionale étant assurée. L'accent est maintenant mis sur le maintien dans le domicile générant des travaux d'aménagement et d'adaptation des logements auxquels l'ANAH et les collectivités territoriales contribuent pour l'essentiel. La réflexion s'engage, sans que cela soit systématique, sur d'autres formes d'habitat groupé (domicile partagé,...) permettant de coupler domicile privatif, vie collective et mutualisation des services.



Lorient : FJT : «Les Grands larges» - Crédit photo : URHAJ



Centre d'hébergement d'urgence «St benoit LABRE»

## ACCÈS AU LOGEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU DALO

Source : Comité de suivi DALO/DREAL Bretagne

Sur l'année 2010, le nombre de recours en Bretagne s'élevait à seulement 253 dossiers avec avis favorable de la commission, quand les Pays de la Loire en dénombraient 1 846 et le Centre, 730.

La situation à fin 2011 indique une légère progression des recours en raison d'une hausse des demandeurs en Côtes d'Armor (35 recours en 2009, 72 en 2010 et 187 en 2011) alors que la situation du Finistère s'oriente à la baisse. Dans les autres départements, la demande est stabilisée à un niveau très bas.

Dans les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, la totalité des ménages ayant reçu un avis favorable a été relogée dans les délais réglementaires. Dans le Finistère, 90% des ménages l'ont été aussi. En Côtes d'Armor, le manque de ressources des ménages adaptées aux logements disponibles et le manque d'accompagnement social ou de tutelle sont à l'origine de la dizaine de ménages actuellement « hors délais ».

Dans le cas breton, le faible nombre de recours déposés en commission de médiation DALO est à rapprocher :

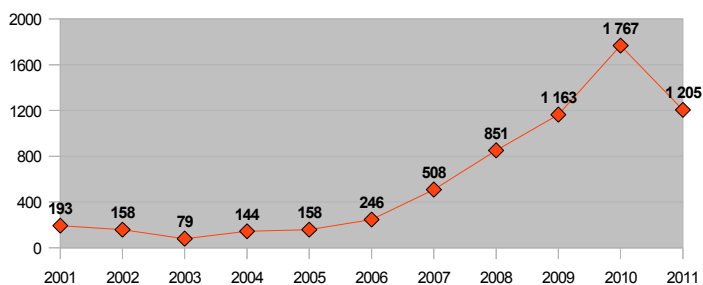
### - d'une part de l'activité PLAI :

Depuis plus de 10 ans, le nombre de PLAI réalisés en Bretagne a fortement augmenté. Cela témoigne des besoins importants dans les territoires breton pour un produit destiné à financer des logements loués à des personnes cumulant des ressources faibles et des difficultés sociales, public cible des recours DALO.

- **d'autre part, des politiques partenariales actives mises en oeuvre et des engagements forts** qui ont été formalisés dans les 4 départements pour traiter en amont le relogement des ménages prioritaires sans qu'ils soient obligés de saisir la commission de médiation DALO : instances locales du PDALPD, accords collectifs départementaux, actions de prévention des expulsions locatives, outils opérationnels diversifiés, ...

- **enfin d'une politique volontariste en faveur de l'accueil des personnes les plus fragiles des bailleurs sociaux bretons** : le taux de ménages « personnes seules » et « familles parentales » logés dans le parc social est supérieur à ce qui est observé au niveau national, avec une action forte en faveur des demandeurs récents en situation de monoparentalité. Le parc est plus largement offert aux ménages en situation de fragilité économique, notamment pour les emmenagés récents. (Source : OPS)

Évolution du nombre de logements sociaux PLAI financés (source : SISAL)



## LA PLACE DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DANS LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Source : DREAL Bretagne/Laboratoire COSTEL

L'observation des données statistiques de la construction indique que sur les vingt dernières années, 49% des surfaces urbanisées étaient destinées aux activités économiques mais que 51% étaient à destination de la construction de logements.

## GLOSSAIRE

---

<b>ADEUPA</b>	Agence d'urbanisme du pays de Brest
<b>ADIL</b>	Agence Départementale d'Information sur le Logement
<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat du parc privé
<b>CLAMEUR</b>	Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux
<b>DALO</b>	Droit Au Logement
<b>DPE</b>	Diagnostic de Performance Énergétique
<b>EHPAD</b>	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPF</b>	Établissement Public Foncier
<b>EPTB</b>	Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir
<b>ESH</b>	Entreprise Sociale pour l'Habitat
<b>FILOCOM</b>	Fichier du Logement COMMunal
<b>FJT</b>	Foyer de Jeunes Travailleurs
<b>HLM</b>	Habitation à Loyer Modéré
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>OPAH</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>OPH</b>	Office Public de l'Habitat
<b>OPS</b>	Enquête sur l'occupation du parc locatif social
<b>PACT</b>	Propagande et Actions Contre le Taudis (Amélioration de l'habitat et du cadre de vie)
<b>PB</b>	Propriétaire Bailleur
<b>PDALPD</b>	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
<b>PERVAL</b>	Base de références immobilières du notariat
<b>PIG</b>	Programme d'Intérêt Général
<b>PLAI</b>	Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI-O : PLAI ordinaire)
<b>PLS</b>	Prêt Locatif Social
<b>PLUS</b>	Prêt Locatif à Usage Social
<b>PNRU</b>	Programme National de Rénovation Urbaine
<b>PO</b>	Propriétaire Occupant
<b>PSLA</b>	Prêt Social Location Accession
<b>PTZ - PTZ+</b>	Prêt à taux Zéro – Prêt à Taux Zéro Plus
<b>RHVS</b>	Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
<b>RP</b>	Résidence Principale
<b>RPLS</b>	RéPertoire des Logements des bailleurs Sociaux
<b>SISAL</b>	Système d'Information pour le Suivi des Aides au Logement
<b>SITADEL</b>	Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires
<b>SGFGAS</b>	Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété
<b>SNI</b>	Société Nationale Immobilière



Vézin-le-Coquet - ZAC «Les Champs bleus»

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement Bretagne**

**Service Climat Énergie Aménagement Logement**  
Bâtiment Armorique, 10 rue Maurice Fabre  
CS96515 - 35065 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 33 42 63

e-mail. [sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)